



Réunion du 30 novembre 2021

Perspectives et conditions de réouverture

Introduction André BOIS.

Objectif général de la CCLA => Dans le cadre d'une démarche concertée, retrouver des conditions permettant la réouverture du canyon pour la saison 2022 (Conditions sanitaires et maîtrise de la fréquentation)



Déroulement et objectif de la réunion:

- Rappel de la situation et du contexte
- Les évolutions depuis la prise des arrêtés municipaux de fermeture du canyon du 16 mai 2019
- Les propositions techniques complémentaires de la CCLA au regard des éléments de contexte
- La gestion de la fréquentation
- Arrêter le positionnement et les attentes des acteurs présents / Réouverture



Un site reconnu et prisé pour la pratique du canyoning à l'échelle régionale (Proximité, accessibilité, environnement, fonctionnement etc...) – 8 000 passages en 2017

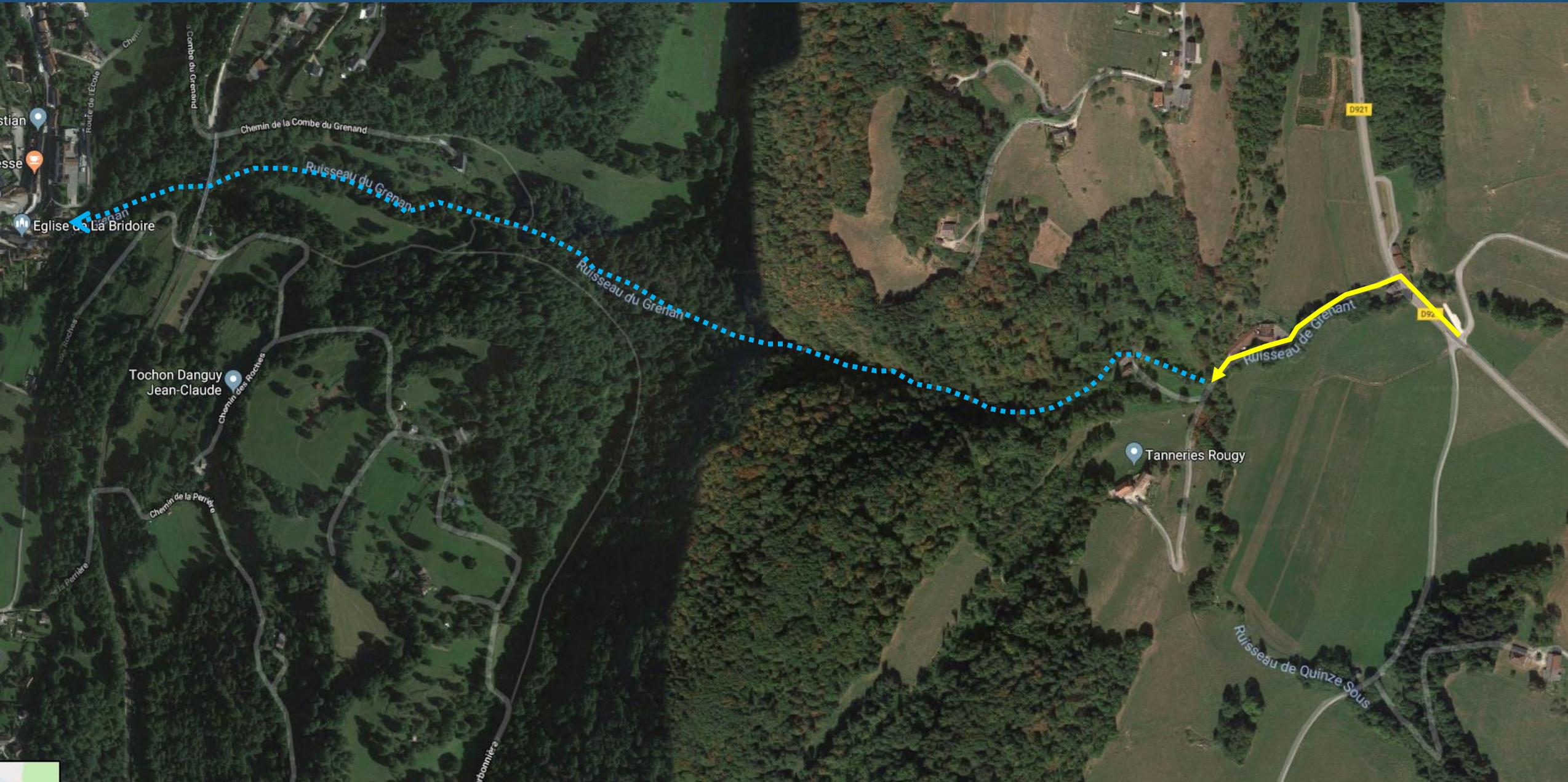
Un site qui participe à l'attractivité touristique du territoire => Un enjeu pour le tourisme à l'échelle de la Chartreuse et du Pays du Lac d'Aiguebelette

Une utilisation qui a posé certains problèmes => Accès au canyon et stationnement, gêne pour les riverains et les agriculteurs, la gestion des déchets...

Une situation qui s'est nettement améliorée avec la création d'une zone de parking dédiée, la mise en place de bacs de collecte des déchets, de sanitaires et le renforcement des consignes données aux encadrants afin d'éviter certaines nuisances

La mise en évidence d'une problématique « importante » en termes de qualité microbiologique du Grenant qui a conduit à un fonctionnement ON / OFF en 2018 puis à **la fermeture du canyon par arrêtés municipaux (Attignat-Oncin et La Bridoire) en date du 16 mai 2019**

Contexte et rappels / Canyon du Grenant





LA BRIDOIRE | Le maire a pris un arrêté municipal à la demande de l'Agence régionale de santé

Contaminés par la leptospirose après une sortie en canyoning

La leptospirose. Un nom barbare qui désigne une maladie infectieuse, transmise à l'Homme par une bactérie contenue dans les urines de certains rongeurs et animaux domestiques. Et cinq cas avérés ont été diagnostiqués chez des personnes, faisant partie d'un même groupe qui a pratiqué le canyoning en septembre 2017, dans le Grenant au niveau de la Bridoire.

Un taux presque 15 fois supérieur à la norme

L'hiver a passé et l'Agence régionale de santé (ARS) a fait des analyses dans le cours d'eau. Et elles ne sont pas bonnes. Elles démontrent un risque microbiologique faisant courir un risque sanitaire en cas d'exposition à l'eau. « Le taux est presque 15 fois supérieur à celui toléré », précisait, hier, le maire de la Bridoire, Yves Berthier. Il a donc pris un arrêté municipal vendredi dernier. Toutes les activités de loisirs nautiques sont in-

terdites jusqu'à nouvel ordre. Une mauvaise nouvelle pour les amateurs et les professionnels du canyoning pour qui le Grenant est un cours d'eau particulièrement adapté à leur discipline. « L'interdiction vaut aussi pour les gens qui aiment se baigner dans les marmites d'eau naturelles dès l'arrivée des beaux jours. »

L'origine de la contamination est encore inconnue. La bactérie a pu stagner dans les marmites d'eau naturelles et ne pas être brassée par le courant. Mais son degré de concentration est difficilement explicable pour le moment. La leptospirose se manifeste de façon plus ou moins forte chez les sujets contaminés, mais elle peut conduire à une hospitalisation et même à la mort dans les cas extrêmes.

L'ARS a effectué de nouvelles analyses dont les résultats ne sont pas encore connus.

En attendant, c'est baignade interdite dans le Grenant.



Stéphan DUDZINSKI

Le maire de La Bridoire, Yves Berthier, devant l'un des accès au Grenant dans lequel toutes les activités nautiques sont interdites jusqu'à nouvel ordre. Photo Le D.J.J.L.B.

Le point de départ...

Entre 2016 et 2017, 9 cas graves de Leptospirose dont certains observés au sein d'un même groupe de pratiquants du canyon

Alerte médecin => Mise en évidence d'un lien avec la pratique
=> Prise en charge du dossier par les services de l'Etat (ARS)

Leptospirose: La maladie est due à une bactérie dont le réservoir est animal (principalement les rongeurs mais potentiellement aussi les animaux domestiques). C'est une maladie grave avec risque de mortalité, transmise par contact avec une peau lésée ou une muqueuse.

Problème: La bactérie n'est pas détectable dans le milieu naturel et il n'existe quasiment pas de moyens pour supprimer le réservoir de leptospires afin prévenir l'apparition de nouveaux cas.



**ATTENTION
POUR VOTRE
SANTÉ**

Vous allez pratiquer une activité en eau douce...
Protégez-vous contre la leptospirose !

La Leptospirose est une maladie infectieuse grave, parfois mortelle, due à des bactéries présentes dans les urines des animaux sauvages ou d'élevages et qui contaminent l'environnement naturel (rivière, étang...).

Comment pénètre-t-elle dans l'organisme ?
Lors d'un contact avec une eau douce contaminée. La bactérie pénètre par les muqueuses et la peau en présence de lésions même insignifiantes.

Comment se protéger ?
Porter des équipements de protection : combinaison, capuche, chaussons, gants
Protéger les plaies avec un pansement imperméable et désinfecter avec un antiseptique.
Se laver à l'eau potable et au savon après l'activité.

Quels sont les signes de la maladie ?
Ils apparaissent 1 à 2 semaines après la contamination :

✓ **Fièvre élevée (> 39°) ;**
✓ Douleurs musculaires, articulaires, abdominales et maux de têtes.
La maladie peut s'aggraver 4 à 5 jours après les premiers signes et s'étendre aux méninges et aux organes vitaux.

Que faire ?
Ne pas se dire que « ça passera tout seul... ».
Consulter rapidement un médecin, en lui signalant l'activité pratiquée.

L'efficacité du traitement prescrit par votre médecin dépend de votre réactivité à le consulter.
Bien soignée cette infection ne laisse aucune séquelle.
N'attendez pas !

⇒ L'ARS a demandé la mise en place d'analyses de la qualité microbiologiques du cours d'eau type « Eaux de baignade » (E. Coli et Entérocoques) avec un suivi hebdomadaire au niveau de la zone d'accès au canyon

Pas de norme mais compte-tenu des résultats régulièrement « mauvais », le canyon a fonctionné en mode ON / OFF en 2018 (Arrêté d'interdiction de la pratique, puis levée de l'interdiction...) = Mode de fonctionnement totalement insatisfaisant / Pratique et responsabilités

⇒ Août 2018, la DDT a mandaté les gardes de l'ABF pour remonter les ruisseaux amont afin d'identifier d'éventuelles sources de contamination ainsi que la présence de colonies de rongeurs + Vérification du plan d'épandage des boues d'épuration de la CCLA

⇒ La CCLA a renforcé les mesures d'information / Risques et prévention

⇒ La DDCSSP a engagé un contrôle au niveau de la tannerie

⇒ La CCLA a engagé un contrôle des installations d'assainissement non collectif proches de l'accès au canyon

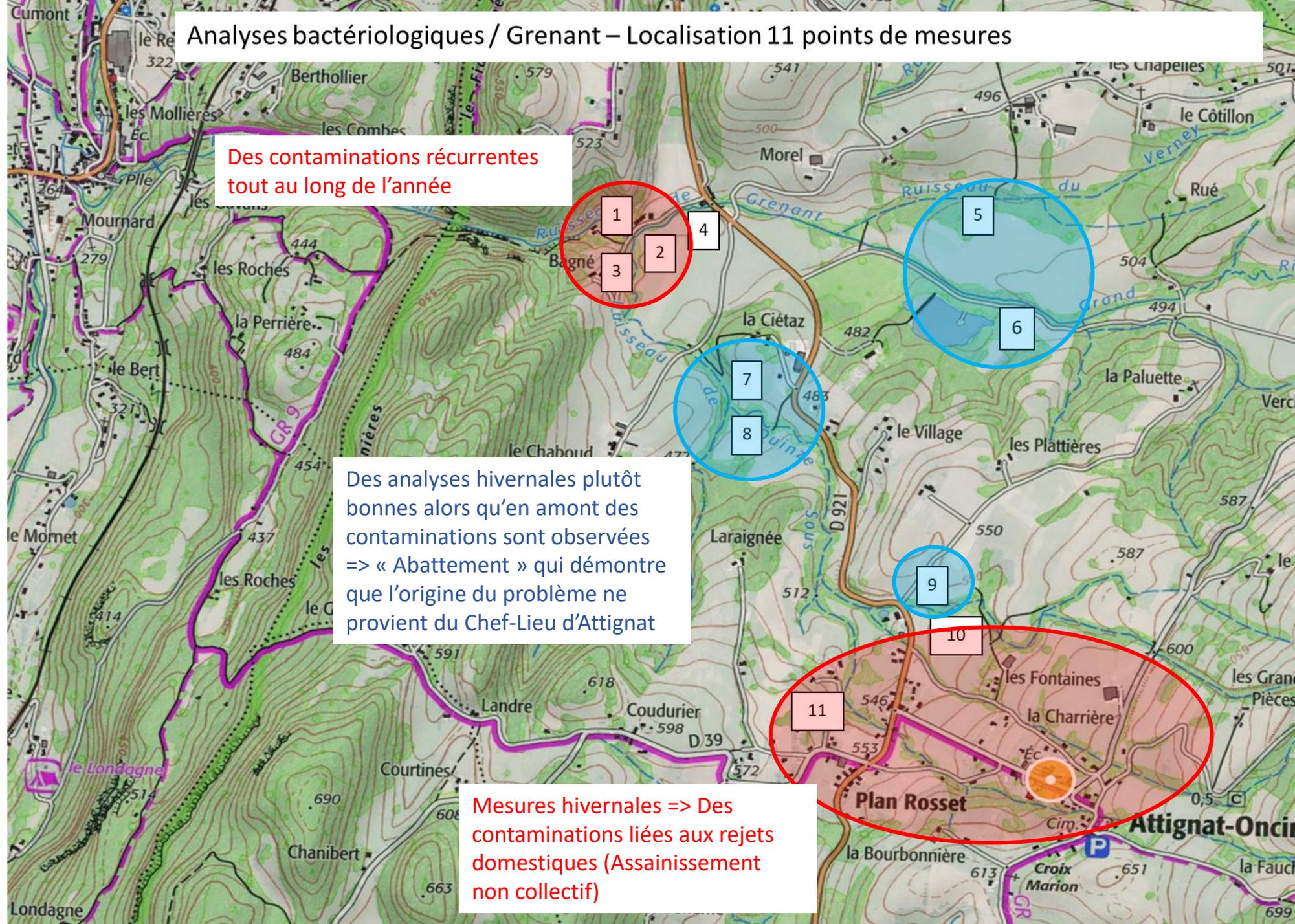
⇒ La CCLA a lancé en concertation avec l'ARS et la DDT, plusieurs campagnes d'analyses microbiologiques complémentaires à l'échelle du bassin versant du Grenant

⇒ Fermeture du canyon par arrêtés municipaux permanents le 16 mai 2019



N° Point de mesure	Entérocoques NFP/100 ml	E Coli NFP/100 ml
1	350	1500
	400	1100
	9000	9800
	210	1100
	61	200
	470	1100
	430	1300
	2300	6600
	740	2800
	370	2300
	230	1890
	1900	2600
	93	560
	230	510
	3700	1600
	419	773
6582	5037	
215	1972	
353	1502	
554	848	
543	1049	
712	3132	
1647	4106	
3071	1796	
654	2428	
1719	3114	
606	1315	
1295	23672	
160	438	
1797	529	
2	93	180
	1798	34687
	77	161
	230	347
3	460	2100
	30	530
	15	270
	160	509
1962	438	
4	< 15	61
	< 15	220
	1305	161
	30	160
77	292	
5	< 15	< 15
	46	234
	161	195
6	15	61
	30	110
	77	160
7	1059	585
	92	212
	77	292
8	174	393
	438	1089
	554	197
9	15	15
	92	94
	46	61
10	< 15	30
	893	46
	143	127
11	330	1092
	1235	2445
	669	848

Analyses bactériologiques / Grenant – Localisation 11 points de mesures



Des contaminations récurrentes tout au long de l'année

Des analyses hivernales plutôt bonnes alors qu'en amont des contaminations sont observées => « Abattement » qui démontre que l'origine du problème ne provient du Chef-Lieu d'Attignat

Mesures hivernales => Des contaminations liées aux rejets domestiques (Assainissement non collectif)



- ⇒ Les sources de contaminations se situent dans les secteurs proches de l'accès au canyon:
- Secteur 1: Sur le Grenant, juste à l'amont du point d'accès au canyon sachant que le contrôle de la tannerie a mis en évidence l'absence de tout rejet
- Secteur 2: Sur le ruisseau des Quinzes Sous
- ⇒ Une origine certainement à la fois domestique (rejets de dispositifs d'assainissement non collectif) mais aussi agricole avec la problématique des points d'abreuvement localisés dans le ruisseau des Quinze Sous et identifiés lors des visites des services de l'Etat
- ⇒ Une problématique qui semble plus ponctuelle que totalement diffuse = La qualité microbiologique du Grenant peut certainement être améliorée par des mesures simples:
- Une action de la CCLA / Mise en conformité des ANC
 - Une modification de certaines pratiques agricoles notamment pour l'abreuvement du bétail

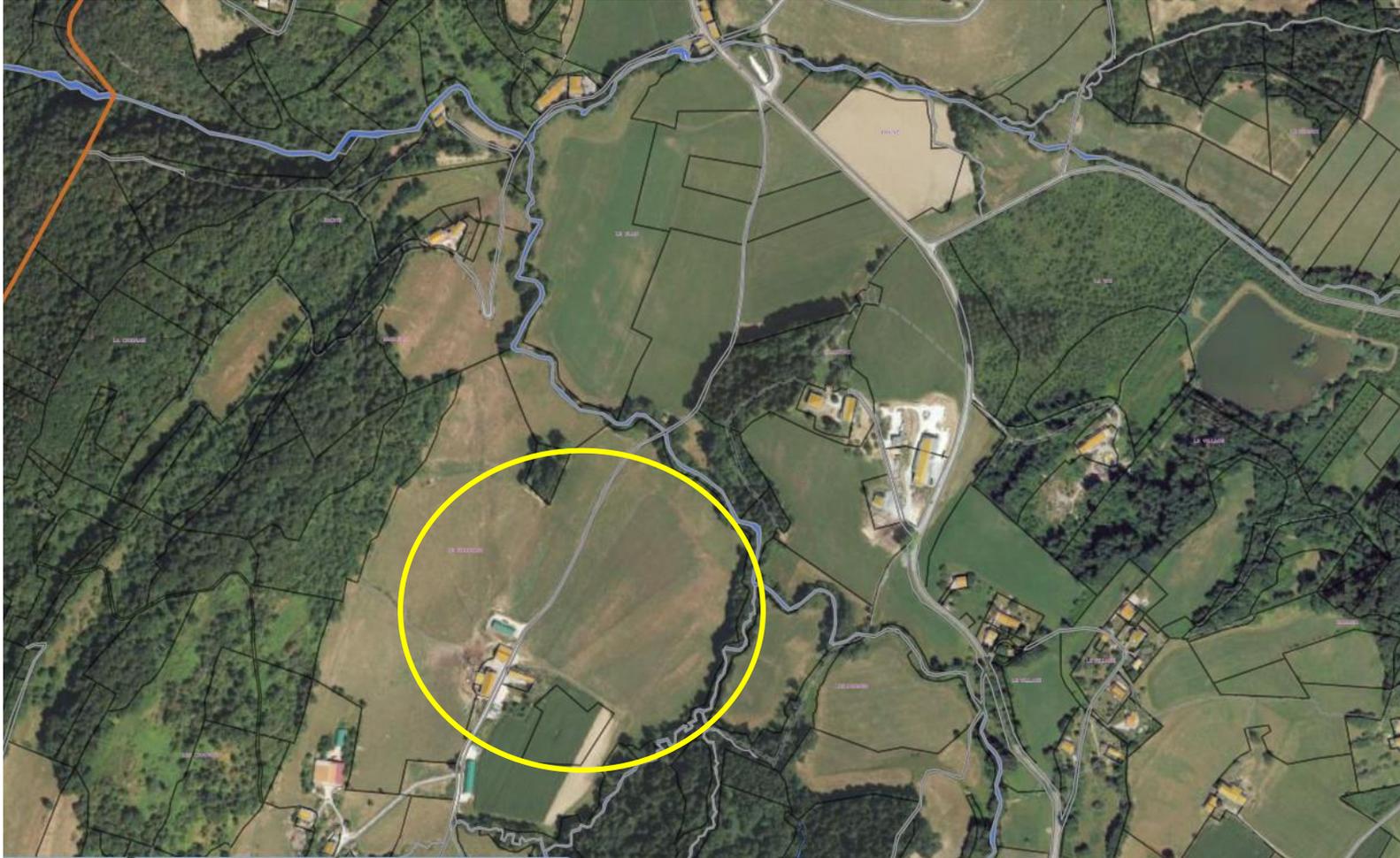
⇒ Rejets / Assainissement non collectif: Réduction de la pression

- Une reprise intégrale de l'assainissement non collectif de l'habitation située en amont du point d'entrée au canyon avec infiltration (pas de rejet au ruisseau). Travaux réalisés début 2021.
- Une habitation qui n'est plus habitée => Mise en vente avec obligation de mise en conformité de l'ANC
- Une habitation occupée très ponctuellement.
- Le lancement du projet d'assainissement du chef-lieu d'Attignat Oncin – Horizon 2023

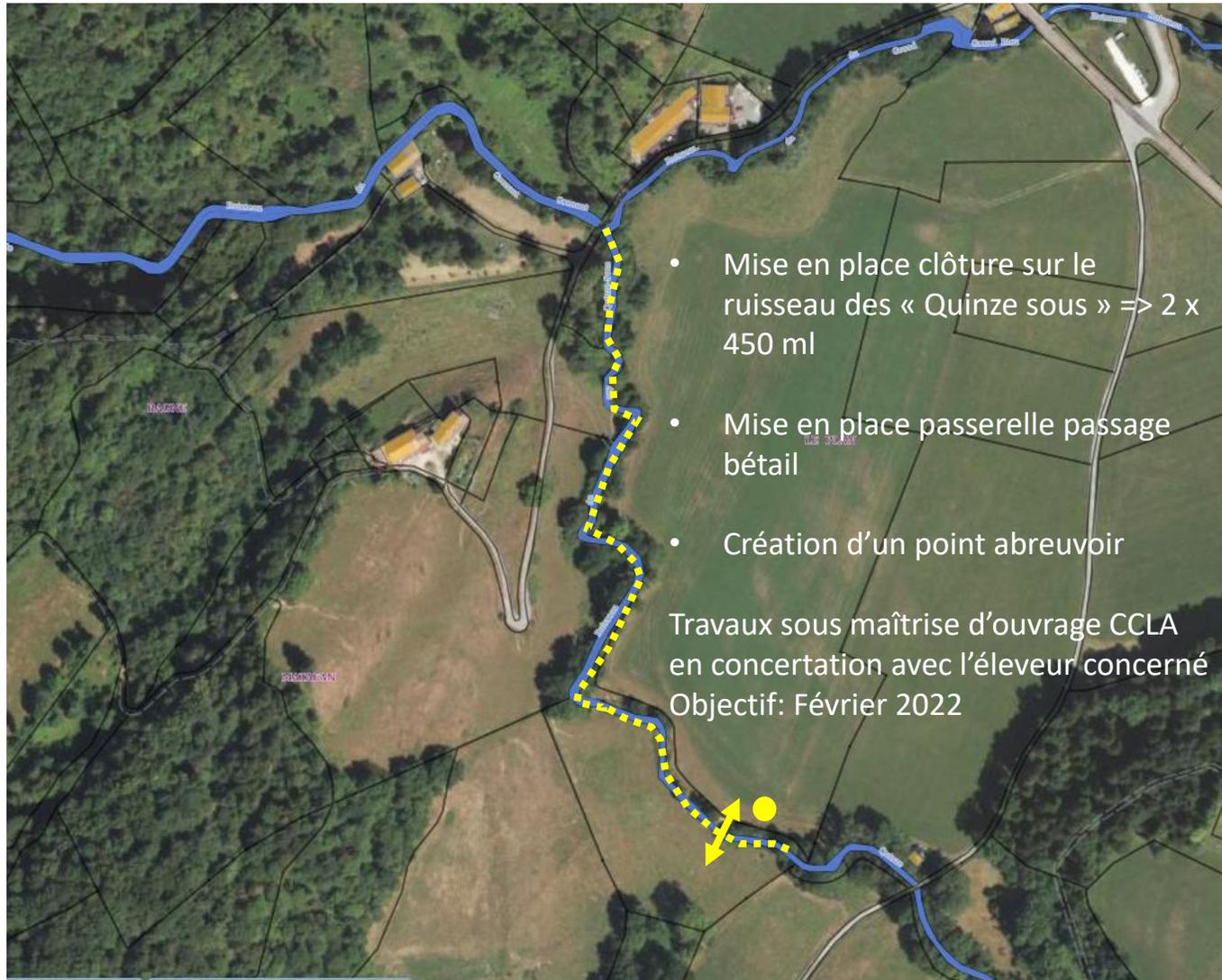


⇒ Activité agricole: Réduction de la pression / Elevage

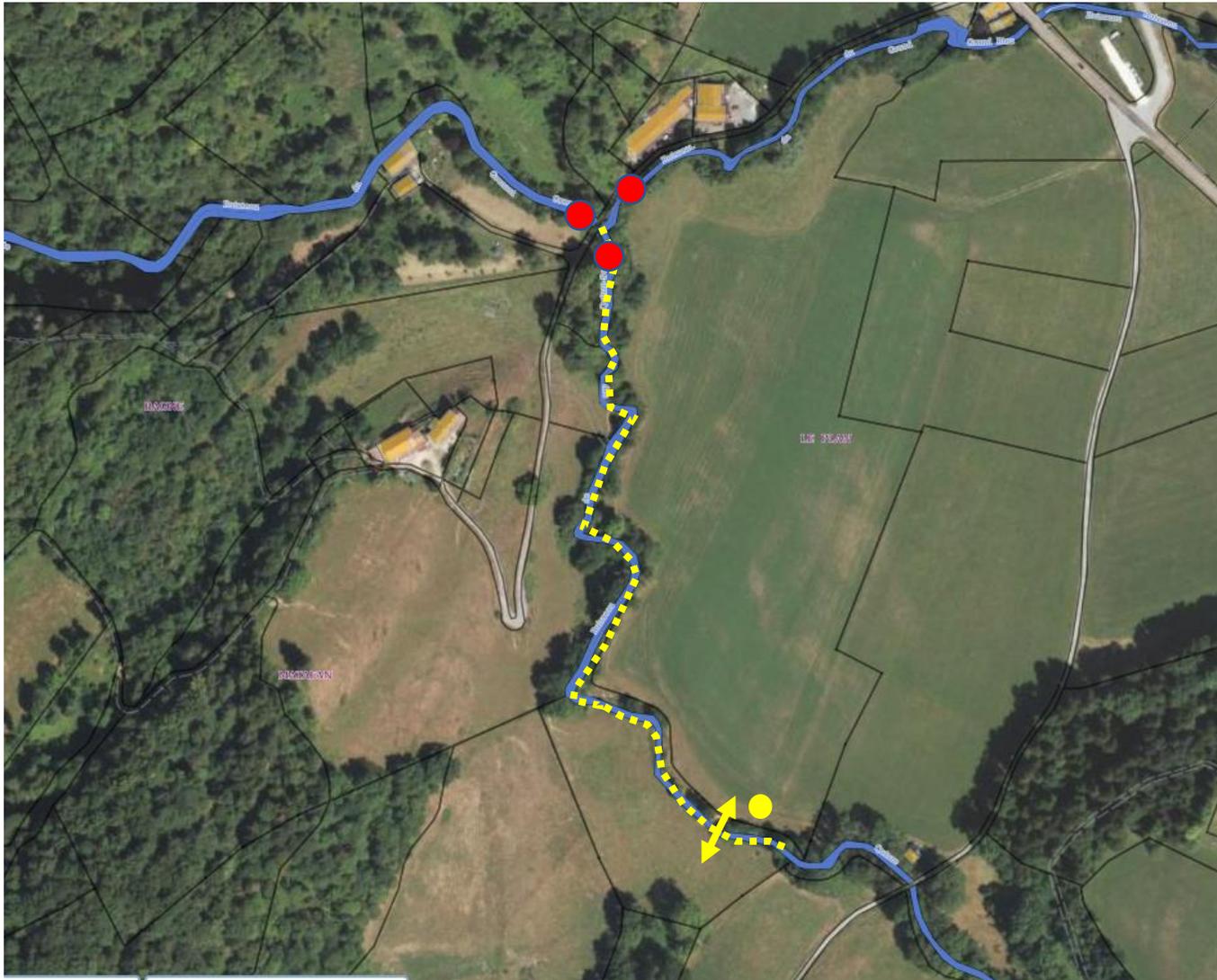
Disparition d'une activité importante sur la partie amont (Ruisseau des quinze sous)



⇒ En concertation avec l'agriculteur concerné, supprimer la possibilité d'accès au cours d'eau par le bétail sur le secteur amont proche du point d'entrée au canyon



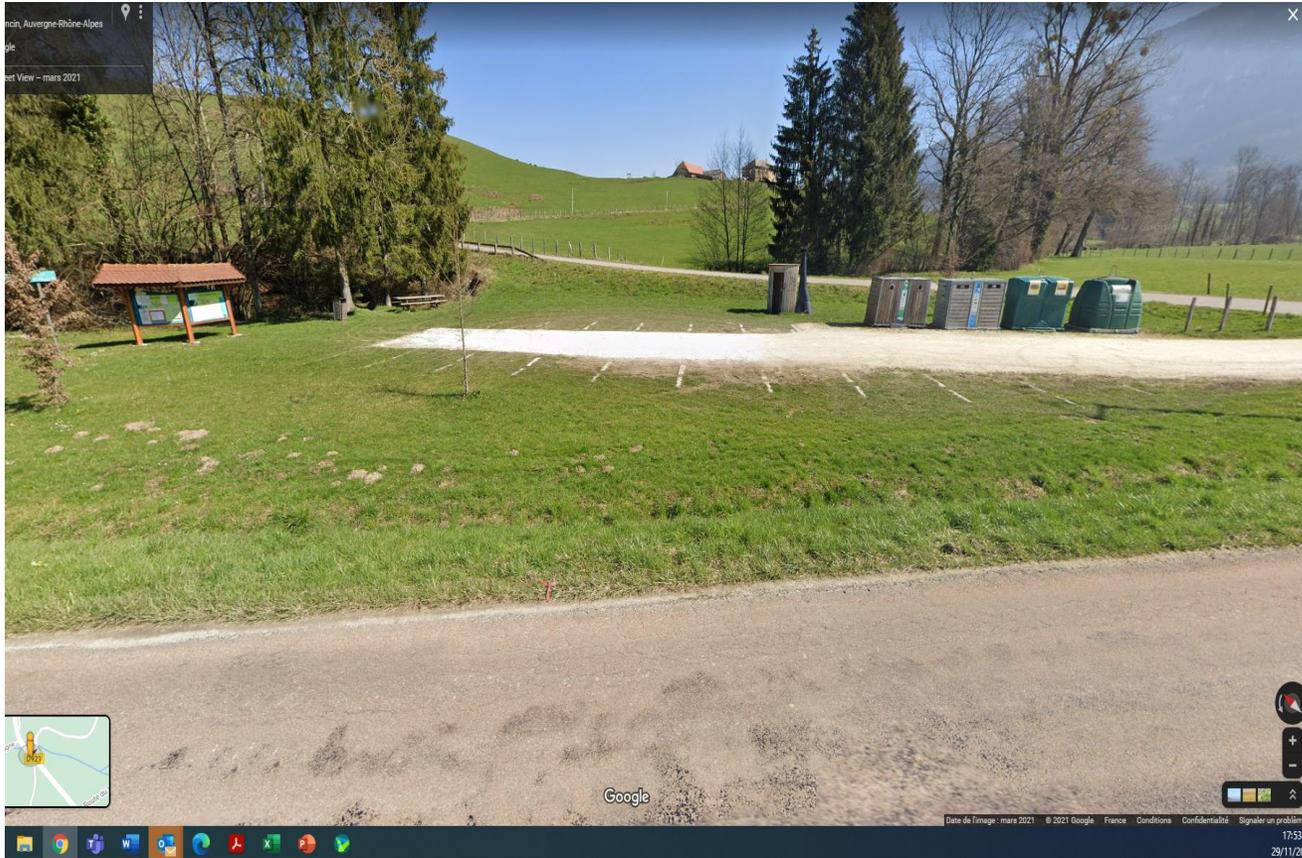
⇒ En parallèle et dès janvier, remettre en place un contrôle de la qualité bactériologique sur trois points de mesure. Fréquence envisagée tous les 15 jours.



En résumé / Volet sanitaire:

- Suppression des points de rejet / ANC les plus impactant et notamment ceux à proximité du point d'entrée dans le canyon
- A terme, raccordement du chef-lieu d'Attignat-Oncin avec unité de traitement et traitement tertiaire (Infiltration, UV...)
- Baisse de la pression / bétail, arrêt d'une exploitation importante situé à l'amont du ruisseau des quinze sous
- Des travaux complémentaires pour « empêcher » tout accès du bétail au ruisseau des « Quinze sous » sur environ 500 ml
- Reprise d'un suivi bactériologique

⇒ Objectif: Maîtriser l'accès au site / Eviter les problèmes liés à des pointes de fréquentation / Voisinage et sécurité



En place:

- Un parking aménagé avec sanitaires + signalétique d'accès au canyon
- Panneau d'information + Charte de bonne conduite

De nouvelles dispositions à prévoir en cas de réouverture

=> Voir nouvelles disposition mises en place par les associations de professionnels